

REPUBLIQUE DU [*insérer le nom du pays de l’Autorité Contractante[[1]](#footnote-1)*]

**AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES**

**Source de financement :**

**Accord de Prêt de la BOAD : *[Insérer numéro et date]***

Procédure restreinte internationale – Pré-qualification de candidats

**< Intitulé du marché / Référence >**

**[Uniquement en cas de marché anticipé avec clause suspensive**

**Il convient de noter que l'attribution du marché est subordonnée à** signature d’un Accord ou d’un Contrat de Prêt entre la BOAD et l’autorité contractante.

**Cette condition n'a pas d'incidence sur les éléments de la procédure d'appel d'offres (tel sera le cas, par exemple, si le budget initialement prévu est différent, ou si le calendrier de mise en œuvre, sa nature ou ses conditions sont modifiés). Si cette condition n'est pas remplie, l’autorité contractante peut, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure d'attribution, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation.]**

# **DESCRIPTION DU PROJET**

**1. Type de marché**

< Prix Forfaitaire / Prix unitaires >

**2. Description du marché**

< Quelques lignes >

**3. Nombre et intitulé des lots**

< Le cas échéant >

**4. Budget maximal**

<Montant FCFA >

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**5. Éligibilité**

## La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) :

1. La participation aux appels d’offres est ouverte à toute personne morale d’un État éligible conformément à l’instrument financier utilisé < Référence de l’instrument à introduire >;
2. La participation aux appels d’offres est ouverte aux organisations internationales (par nature quel que soit le lieu où elles siègent). Les Organisations Internationales n’ont en effet à ce titre pas de nationalité. Ce sont des entités formées par au moins deux États et reconnues comme telles par un État tiers. Leur acte fondateur les définit comme non sujettes aux lois nationales du pays de leur Siège ;
3. Lorsque le financement couvre une opération mise en œuvre par l’intermédiaire d’une initiative régionale, la participation aux appels d’offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu’à toute personne morale d’un État participant à l’initiative concernée ;
4. Lorsque le financement couvre une opération cofinancée avec un État tiers, la participation aux appels d’offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu’à toute personne morale éligible en vertu des règles dudit État tiers.

La participation d'une entité inéligible entraînera l'élimination automatique de l'offre concernée.

**6. Nombre d'offres**

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d’une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées.

[En cas de recours à des lots :

Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots, mais une seule offre par lot. Les marchés seront attribués lot par lot et chaque lot constituera un marché séparé. Il ne peut y avoir aucune limitation au nombre de lots qu'un soumissionnaire peut se voir attribuer.]

**7. Situations d'exclusion**

Dans le formulaire de soumission, les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de soumission, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.2.2 du *Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement*.

**8. Possibilités de sous-traitance**

< Préciser si la sous-traitance est autorisée et, le cas échéant, le pourcentage maximal du montant du marché qui peut faire l'objet d'une sous-traitance >

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

**9. Date prévue de commencement du marché**

< Date >

**10. Durée de mise en œuvre du marché**

< À préciser >

### **CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION**

**11. Critères de sélection**

[Les critères de sélection doivent être clairs et non discriminatoires et ne peuvent aller au-delà de l'objet du marché. La période de référence ne peut aller au-delà des trois dernières années. Il faut tenir compte des preuves documentaires qui devront être demandés pour les différents critères de sélection.

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

**1)** **Capacité économique et financière du soumissionnaire**. Dans le cas où le soumissionnaire est un organisme public, une information équivalente devrait être fournie.

[Exemples de critères financiers pour les personnes morales : le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire doit être supérieur au budget annualisé maximal alloué au marché (soit le budget maximal stipulé dans l'avis de marché divisé par la durée initiale du marché en années, si supérieure à un an) ; et la trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont, globalement, excédentaires.]

- Personnes morales :

a) <critère de référence a>

b) etc.

**2)** **Capacité professionnelle du soumissionnaire**

[Exemples de critères professionnels pour les personnes morales: possède un certificat professionnel en rapport avec le présent marché , tel que <à préciser>; au moins <nombre à rapprocher du niveau de compétence requis pour le présent marché> personnes faisant partie des effectifs du soumissionnaire travaillent actuellement dans des domaines en rapport avec le présent marché; et au moins 20 % de l’ensemble des effectifs du soumissionnaire travaillant cette année dans des domaines en rapport avec le présent marché sont permanents.]

Personnes morales :

a) <critère de référence a>

b) etc.

**3)** **Capacité technique du soumissionnaire**

[Exemple de critère technique pour des personnes morales : le soumissionnaire a obtenu de bons résultats, au cours des trois dernières années, pour au moins < un / deux / trois > projet<s> au budget au moins équivalent à celui du présent marché et dans des domaines en rapport avec le présent marché.]

Personnes morales :

a) <critère de référence a>

b) etc.

La liste des candidats présélectionnés comprendra entre 4 et 8 candidats.

Si plus de huit candidats éligibles satisfont aux critères de sélection énumérés ci-dessus, leurs points forts et leurs points faibles doivent être réexaminés afin d’établir un classement de leurs candidatures et d’identifier les huit meilleurs candidats ayant participé à la procédure. Les seuls critères de comparaison additionnels qui seront pris en considération dans le cadre de ce réexamen sont, dans l’ordre dans lequel ils figurent ci-après, les suivants :

<Exemple :

* le plus grand nombre de marchés de services qui satisfont au critère 3
* la valeur cumulée la plus élevée de tous les marchés de services qui satisfont au critère 3

**N.B**.: le premier critère de comparaison additionnel doit être appliqué à tous les candidats éligibles qui satisfont aux critères de sélection. Si, après avoir appliqué le premier critère de comparaison additionnel, il n’est pas possible d’identifier les huit meilleurs candidats parce que deux candidats ou plus sont à égalité pour la 8e position, le second critère de comparaison additionnel ne s’appliquera qu’à ces candidats qui sont à égalité.>]

**12. Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse.

### SOUMISSION DE L'OFFRE

**13. Date limite de réception des offres**

La date limite pour la réception des offres : [indiquer une date en tenant compte du délai prévu au Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement].

**14. Modalités de présentation des offres et renseignements à fournir**

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de soumission standard (disponible à l'adresse internet suivante : www.boad.org/Documents dont le modèle et les dispositions doivent être strictement respectés. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à l'offre ne sera pas pris en considération.

**15. Modalités d'envoi des offres**

Les offres doivent être exclusivement transmises à l’Autorité Contractante, en utilisant les moyens indiqués aux *Instructions aux soumissionnaires*. **Les offres soumises de toute autre façon seront écartées.**

[Si l’envoi par courrier électronique est autorisé :

L’autorité Contractante respecte pour la mise en œuvre de cet appel d’offres, la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement de l’Union Européenne n.°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Ainsi, et dans le cadre des envois électroniques des offres, toutes les données à caractère personnel seront traitées uniquement aux fins du présent appel d’offres, et pourront également être transmises aux organes chargés d’une mission de contrôle ou d’inspection. Le soumissionnaire dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant, de même que d'un droit de rectification de ces données. Toute question du soumissionnaire relative au traitement des données à caractère personnel le concernant, peut être adressée à l’Autorité Contractante.

**16. Debriefing**

Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n’a pas été retenue doit en faire la demande. L’autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l’explication du rejet de la proposition. Si le soumissionnaire fait la demande d’assister à une réunion de **débriefing**, il devra en assumer tous les coûts.

**17. Langue**

**Toutes les communications par écrit pour cette procédure d’appel d’offres et ce marché doivent être en français.**

**18. Base juridique**

**Le** Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement.

1. Le terme « *Autorité contractante* » vise tout au long de ce document, l’Emprunteur ou le Service utilisateur des fonds prêtés par la BOAD. [↑](#footnote-ref-1)